

## PRESCRIPTION DE SOINS DE SUPPORTS APRÈS TRAITEMENT D'UN CANCER

Nom, prénom du patient :

Traitements reçus :

Chirurgie  
Chimiothérapie  
Radiothérapie  
Autres, préciser :

Date de fin de traitement actifs  
(chirurgie +/- chimiothérapie +/-  
radiothérapie...) :

Date de prescription de soins de  
supports :

Nom du médecin prescripteur :

Signature et cachet du médecin  
prescripteur :

Le professionnel de santé peut choisir un ou plusieurs soins de support qui seront effectués selon l'une des modalités suivantes selon l'évaluation des besoins avec un forfait au maximum 180 euros :

- 1 bilan + 6 consultations ;
- 2 bilans + 4 consultations ;
- 3 bilans + 2 consultations ;

Cochez-la ou les cases correspondantes à votre prescription :

Un bilan d'activité physique adaptée

- **Forfait**  
Un bilan d'activité physique adaptée



Un bilan avec ou sans suivi diététique

- **Forfait**  
Un bilan diététique  
Consultations



Un bilan avec ou sans suivi psychologique

- **Forfait**  
Un bilan psychologique  
Consultations



Lors d'une consultation de droit commun, le médecin traitant et/ou le cancérologue prescrit au patient le type de soins de support, les bilans et/ou la/les consultation(s) de suivi, en fonction des besoins du patient.

Cette prescription doit être réalisée dans le cadre du parcours de soins du patient, jusqu'à 12 mois après la fin des traitements actifs (chirurgie +/- chimiothérapie +/- radiothérapie...).

Elle comporte, en fonction des besoins de la personne :

- Un bilan fonctionnel et motivationnel d'activité physique réalisé par un professionnel de l'APA, un bilan psychologique, un bilan diététique ;
- Des consultations de suivi de diététique et/ou psychologie : au maximum 6 pour l'ensemble des deux disciplines.

Les tarifs précisés par l'arrêté s'élèvent à un montant maximum de la dépense par personne de 180 euros :

- Tarif bilan (1h) : *45 euros*
- Tarif consultation de suivi diététique ou psychologique (1/2 heure) : *22,50 euros*

Afin de bénéficier des soins de supports adaptés à ses besoins, le patient devra transmettre cette prescription complétée par courrier ou par mail à la cellule de coordination du département de sa résidence :

Département	Adresse	Mails et numéros
PARIS (75)	Paris après cancer - 89 Bd Auguste Blanqui, 75013 PARIS	contact@parisaprescancer.org 07 86 55 61 40
SEINE-ET-MARNE (77)	DAC 77 Nord et DAC 77 Sud 125 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77400 Lagny-sur-Marne (adresse du DAC77 Nord)	aprescancer@dac77.fr 01 83 61 62 00
YVELINES (78)	Ligue contre le cancer - 80 bis avenue du Général Leclerc, 78220 VIROFLAY	ely@ligue-cancer.net 01 39 50 83 50
ESSONNE (91)	Ligue contre le cancer - Centre Hospitalier de Bligny, 91640 BRIIS-SOUS-FORGES	postcancer.cd91@ligue-cancer.net 01 64 90 58 71
HAUTS-DE-SEINE (92)	DAC 92 Centre - 14 avenue du Général Charles De Gaulle, 92150 SURESNES	aprescancer@dac92centre.fr 01 81 80 38 30
SEINE-SAINT-DENIS (93)	DAC 93 Sud – 112 av. Général De Gaulle, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS	aprescancer@dac93.fr 01 84 74 15 15
VAL-DE-MARNE (94)	DAC 94 Est et DAC 94 Ouest	aprescancer@dac94.fr 01 46 63 00 33
VAL-D'OISE (95)	Ligue contre le cancer - 2 bd Jean Allemane, 95100 ARGENTEUIL	postcancer.cd95@ligue-cancer.net 01 39 47 16 16

#### COORDONNÉES DU PATIENT

Téléphone :

Adresse :

Mail :

Date de naissance